



Le président

Communiqué de presse.

Le cynisme, cela suffit !

À l'heure où le Gouvernement va présenter en Conseil des ministres l'Ordonnance, condamnée par le Mouvement associatif des personnes dites handicapées, assouplissant les normes déjà peu contraignantes de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public existants, les Chambres de Commerce et d'Industrie, feignant d'oublier le délai de dix ans instauré par la loi du 11 février 2005 pour rendre accessibles nombre d' ERP qui devaient déjà l'être au titre de la loi du 30 juin 1975 (!) lancent des appels à projets visant à l'élaboration généralisée de dossiers de demandes de dérogations à la mise en accessibilité des locaux commerciaux de leurs adhérents.

L'Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs tient à dénoncer les agissements de ces Organismes qui, au service de quelques intérêts particuliers égoïstes, s'inscrivent contre l'intérêt général de la population, et notamment des personnes dites handicapées et des personnes âgées en difficulté d'autonomie.

À l'heure de surcroît, où le Parlement s'apprête à examiner en première lecture le projet de loi portant sur « l'adaptation de la société au vieillissement », l'ANPIHM appelle le Gouvernement à s'opposer par tous les moyens à ces tentatives coordonnées de contournement des obligations légales, ce avant même, cynique illustration du sens accordé ici au principe de concertation et de participation rappelés par la loi du 11 février 2005, que les versions finales des textes opposables soient connues de tous et promulguées.

Le 18 septembre 2014.